

Plan figuratif des sentiers n<sup>os</sup> 15, 16, 23 et d'une partie du sentier  
 n<sup>o</sup> 14 de l'Atlas des Chemins vicinaux de la Commune de Moustrens,  
 dont M<sup>onsieur</sup> Bertou demande la suppression.



Echelle de 1 à 2500 mètres



# Légende.

	a	c
<b>AB</b> , Partie à supprimer du sentier n° 14 Contenant	2	46
Sentier n° 15 Contenant	2	33
Sentier n° 16 Contenant	2	84
Sentier n° 23 Contenant	5	11
<b>Contenance totale des sentiers à supprimer</b>	<b>12</b>	<b>74</b>

Certifié conforme à l'Atlas des chemins vicinaux de la  
Commune de Nonstrenx, par le Géomètre soussigné.

à Nivelles, le 1<sup>er</sup> Septembre 1858.

Lemaire

Tu par l'administrateur  
communal.

Nivelles, le 23<sup>er</sup> de 1858

Par ordonnance, Le Bourgmestre

Le Maire,

Le Procureur

Van den Berghe

Approuvé pour être annexé à  
l'arrêté royal du 10 Mai 1859

Le Ministre de l'Intérieur

Signé: Ch. Rogie

Pour Copie Conforme

Le Secrétaire général  
du Ministère de l'Intérieur

E. Stevens

